



Besoin d aide sur affaire d escroquerie de 27 personnes

Par **CEDRIC**, le **10/09/2011** à **21:08**

Bonjour,rnrnpour faire simple nous sommes 27 a avoir ete viré comme des malpropres et avons tous fait des demarches prudhomales etc ,mais nous souhaitons faire des demarches au civil pour ces voleurs au nombres de deux : les dirigeantsrnrnpour ma part faisant confiance j ai vendus un vehicule (jamais payé)rnpour d autres (on fait un credit pour faire tourner la societe soi-disant car elle allais mal)rnen je ne connais pas tout rnrnque pouvons nous faire au civil pour contraindre ses escrocs à payer le mal qu'ils ont fait à nous tous ? rnrnje precise que nous voudrions qu il soit contraint de fermer 3 sociétés qu'ils ont financées avec nos salaires et sont partis nous laissant tous dans la merde rnpouvons nous demander des peines de prison etc et des dommages et interrets et comment ???rnrnmerci d avance de vos reponses

Par **chris_idv**, le **12/09/2011** à **11:55**

Bonjour,rnrnVotre description ne permet pas de connaitre les nature exact des faits que vous reprochez à vos anciens employeurs.rnrnMerci d'être factuel et plus précis si vous souhaitez un avis juridique.rnrnCordialement,

Par **CEDRIC**, le **12/09/2011** à **18:56**

Bonjour, rnet bien en fait ils nous ont demander de s investir dans la societe et de faire en

sorte de gagner plus d argent pour la maintenir ouverte .rnralors pour ma part j ai brader une voiture pour les besoin de la societernd autre un credit pour renflouer la caisse ,rnnet peu de temps apres plus de salaires les dirigeants sont partis avec notre argent en tunisie ou ils ont ouvert trois societe <http://www.groupestou.com/rnavec> notre argent .rnnil n y a pas eu de licenciement,ils ont juste abandonnées la société et se sont sauvées la basrnndes action sont faites au prud'hommes mais nous voudrions menée une action au civil pour qu il soit punis et nous rendent nos biens ou nous indemnisentrnquitte a leur faire fermé leurs autres sociétésrnma question est donc comment et quels actions pouvons nous faire

Par **chris_idv**, le **13/09/2011** à **12:09**

Bonjour,rnnVous devez distinguer 2 situations très différentes:rnnno en qualité de salarié (la relation est alors salaire contre travail sans risque de perte pour le salarié)rnnno en qualité d'associé (la relation est alors apport contre espoir de gain avec en contrepartie un risque de perte)rnnPour chacune des deux situations la démarche juridique est différente:rnnno en qualité de salarié vous engagez une démarche devant le Conseil de Prud'homme en vue du paiement des salaires dus par votre employeurrnno en qualité d'associé vous engagez une démarche devant le tribunal de commerce/correctionnel pour faillite frauduleusernnSur le site que vous indiquez:rnnno l'adresse "Française" à Bastia correspond à un espace vert :)rno les fautes d'orthographe et de grammaire laissent penser que l'auteur ne maitrise pas la langue française.rnnIl s'agit manifestement d'une accroche commerciale que personne de normalement constitué ne va considérer comme sérieuse ...rnnVous avez manifestement été abusé par des personnes dont la morale commerciale et professionnelle est pour le moins douteuse.rnnCordialement,

Par **CEDRIC**, le **16/09/2011** à **16:40**

Merci de vos réponses et une action pour faillite frauduleuse est pour le peu une bonne piste ... encore merci